



















EPREUVE : COURSE DE CÔTE DE GRANDCOURT EPREUVE OPEN

DATE: 31.07.2022

ORGANISATEUR: Gaume Racing Club Asbl

N° D'ENTREPRISE: 0413300964

# ADRESSE SECRETARIAT - DIRECTION DE COURSE :

Ecole de Grandcourt, rue des forges 6760 Grandcourt GPS: 49.526391, 5.605312

# REGLEMENT PARTICULIER

# **AVERTISSEMENT!!!**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements\_securite\_2021.pdf

#### Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site <u>www.asaf.be</u>.

#### Division « Histo-Démo »

il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1996** à minuit

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.

# TIMING

17/06/2022		Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
17/06/2022		Date de début des engagements
22/07/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
26/07/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
28/07/2022	00h00	Affichage de la liste des engagés.
		Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
30/07/2022	16h à 19h	Ouverture du Secrétariat et vérifications administratives.
		Ouverture des Vérifications Techniques
31/07/2022	07h30	Ouverture du Secrétariat
		Ouverture des Vérifications Techniques
		Les instructions pour le retrait des documents éventuels, du
		numéro attribué et des heures de présentation feront l'objet
		d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront
		envoyées par mail à chaque équipage <b>au plus tard le mardi</b>
		soir avant l'épreuve.
	08h00	Séances d'essais obligatoires
	10h15	Clôture des Vérifications Techniques
	12h30	Fin des séances d'essai
	12h45	Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à
		prendre le départ
	13h15	Début des montées officielles
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent
		chronométré, <u>affichage des résultats finaux</u> officieux
		<b>30'</b> après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des</u>
		<u>résultats OFFICIALISES</u>
		<b>30'</b> après l'heure de l'officialisation du classement final :
		Publication des résultats, par affichage et édition via les
		<u>réseaux sociaux.</u>

# II COMITE D'ORGANISATION

ASBL: Gaume Racing Club

Président : Moreaux ArnaudSecrétaire : Moreaux MarieTrésorier : Moreaux Marie

# III GESTION DE LA COURSE

Lic. ASAF: NA 937 Directeur de course : Liegeois Jules Directeur(s) de course adjoint(s): Moreaux Arnaud Lic. ASAF: LX 748 Secrétaire du meeting : Lic. ASAF: LX 756 Mayenez Carine - Directeur de la sécurité: Lambert Jules Lic. ASAF: LX 701 Directeur(s) de la sécurité adjoint(s): Lic. ASAF: LX750 Jacob Jean-Louis Chargé des Relations avec les concurrents : Lic. ASAF: LX746 Philippe Thierry Chef de la sécurité de la Côte: Delaunois Alain Lic. CAS: 20722

Responsable du Parc des coureurs : Moreaux Simon
 Bureau des calculs : Wathelet Philippe
 Chronométrage : Wathelet Philippe
 Secours médicaux : Belgian Rescue
 Equipe médicale : Belgian Rescue

o Ambulances: Dam Ambulance Nombre: 2

# IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF Président de Collège : Savari Remy Lic. ASAF : NA954 Membre: Barthelemy José Lic. ASAF : NA922

- Commissaires techniques ASAF Président de Collège : Puissant Jean-Claude Lic. ASAF : NA957

Membre: Derenne Didier Lic. ASAF: NA881
Secrétaire: Prevot Martine Lic. ASAF: NA988

- Observateur ASAF Lic. ASAF: LX752

- Inspecteur- Sécurité ASAF : Lejeune Guy Lic. ASAF : LX728

# **V** PERMANENCES

- J Jusqu'au 28.07.2021 à 20h00 Moreaux Arnaud 18, rue de Dampicourt 6762 Saint-Mard ccgrandcourt@skynet.be +352/691.666.579

- A partir du 29.07.21 à 12heures Moreaux Arnaud rue des forges 6760 Grandcourt ccgrandcourt@skynet.be +352/691.666.579

- Après l'épreuve : Moreaux Arnaud 18, rue de Dampicourt 6762 Saint-Mard ccgrandcourt@skynet.be +352/691.666.579

- Internet: www.gaumeracingclub.com

#### VI PARTICULARITES

# Article 1 : Définition – Eligibilité – Admission des participants

Le 31 juillet 2022, l'épreuve dénommée Course de côte de Grandcourt, comptant pour le **Championnat** de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Federal Hill Climb Championship, le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF, le Championnat de la CSAP Luxembourg, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF (dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique), ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

# <u>Article 2 : Licences - Titres de participation</u>

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS (!) et être en cours de validité.

Cependant, dans le cadre des épreuves "Jumelées", les licenciés RACB pourront prendre part à la manche "nationale" du meeting, munis de leur seule licence RACB.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L, sera nécessaire pour remplacer cette licence.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (ces formalités médicales ne sont pas exigées pour le TP L) seront fournis à l'organisateur.

Les **formulaires de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- > Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3/C3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4/C4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4/C4-A3/C3-B-TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

#### **ATTENTION**:

- Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.
- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera pas acceptée en remplacement pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

#### **CONCURRENTS ETRANGERS**

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés porteurs d'une licence Nationale/Internationale <u>étrangère</u> et ayant reçu l'autorisation de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé).

Rappel : La détention des licences "nationale" et "communautaire" procure à son titulaire, le cumul des garanties des assurances "Individuelle-Accidents Corporels" y attachées.

Tous les pilotes des véhicules ouverts et fermés marqueront des points (sauf les détenteurs de TP)

## **Article 3: Parcours**

3.1. Route de Grandcourt à Tellencourt N879

3.2. Longueur de la côte : 1900 mètres

3.3. Largeur moyenne de la route : 6 mètres

**3.4.** Départ : 138, rue de Longuyon- 6760 Grandcourt GPS : 49.52381, 5.60623 **3.5.** Arrivée : 100m après le dernier droit GPS : 49.51107, 5.61396

3.6. Homologation: Lejeune Guy LX728 en date du 02.05.2022

#### Article 4 : Sécurité

4.1. Nombre de postes de commissaires de route : 8

**4.2.** Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

# 4.4. Pénalité pour comportement irresponsable ou inadéquat en Histo-Démo

Les pénalités en temps étant inadaptées dans le cadre de ces Divisions, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

<u>Remarque</u>: Si cette pénalité est infligée en fin d'épreuve ou alors que le pilote a terminé sa prestation, une **amende de 125 €** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Si cette amende n'a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir aussi : Article 1.6.5 du R.S.G.).

#### **4.5.** Comportement des participants (Toutes Divisions)

Lors du transit des véhicules du parc d'arrivée vers le parc de départ (descente des véhicules), un véhicule de sécurité à allure modérée (30kmh) sera placé devant ce convoi et un autre derrière afin que les participants ne puissent avoir des comportements inappropriés (dérapages contrôlés, arrêts intempestifs, dépassement de la voiture de sécurité). Sous peine de sanction, les véhicules devront se suivre à distance régulière de max. 50m.

Lors de ces séquences de retour au départ, les concurrents ne peuvent s'arrêter volontairement, se laisser distancer, ni inviter les suivants à les dépasser.

Sur constatation de l'organisateur ou des commissaires sportifs (même sans concertation avec la Direction de Course) ou sur rapport des Commissaires de route les contrevenants se verront sanctionnés par une mise hors course immédiate, pour les concurrents chronométrés et d'une amende de 125€ pour les Histo-Démo

#### **Article 5 : Véhicules**

#### **5.1.** Voitures admises:

<u>Division 1</u>: Classe 1 : de 0 à 1400cc

Classe 2 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc Classe 3 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc

Classe 4 : + de 2000cc

**<u>Division 2</u>**: Classe 5 : de 0 à 1400cc

Classe 6 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc Classe 7 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc

Classe 8 : + de 2000cc

**Division 3**: Classe 9 : de 0 à 1150cc

Classe 10 : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc

Classe 13 : + de 2000cc

**<u>Division 4</u>**: Classe 14: Kart-Cross jusqu'à 650cc, 4 cylindres ou jusqu'à 850cc, 3 cylindres.

Classe 15 : de 0 à 1600cc

Classe 16: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc

Classe 17: + de 2000cc

#### **Division Histo-Démo:**

<u>IMPORTANT</u>: à partir de 2022, un vêtement d'une pièce fermé au cou, poignets et chevilles sera obligatoire en Division Histo Démo, pour les pilotes en CC/Sp.

Ce vêtement sera aussi ininflammable que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

- Seul, un modèle de véhicule entré en production ou homologué <u>avant le 31 décembre 1996, à minuit</u>, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (même « body ») fabriquées après cette date, pour autant que la date du <u>début de leur production</u> ou de leur <u>homologation</u> par la FIA, soit <u>antérieure au 31 décembre 1996, à minuit</u>.
- Des voitures <u>répondant à ces critères</u>, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution** pourront également être admises au départ, pour autant que **ces éléments** soient de la <u>même marque</u> <u>que la voiture ou celle du moteur dont elle était équipée d'origine</u>. L'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.
- Si un moteur ou une culasse de substitution tels que définis ci-dessus sont implantés dans la voiture, la cylindrée nominale de ce moteur ne pourra excéder **3500cc**, **après application de l'éventuel coefficient de suralimentation et quel que soit le nombre de soupapes par cylindre.**
- <u>N.B.</u>: Des **contrôles de cylindrée** pourront être effectués lors des épreuves, la couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables. L'amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

Des voitures équipées d'un moteur d'une autre marque que celle de la voiture ou que celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admises au départ pour autant qu'elles aient obtenu une homologation dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN. Ces voitures ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient en tous points conformes à cette fiche d'homologation.

Malgré la présentation d'une telle fiche à l'homologation, les cylindrées des moteurs implantés y resteront limitées à celles reprises ci-dessus.

- D'autre part, (sauf si une homologation établie par la FIA ou par une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration) une voiture ne pourra être équipée d'un système de <u>suralimentation</u> ou d'une motorisation <u>"Diesel"</u> que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le <u>mode de transmission</u> (traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé.

La présente réglementation sera de stricte application; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8° tiret du RSG).

<u>NB</u>: Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration. Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.

Participation autorisée à tous les véhicules ouverts ou fermés

#### **5.2.** Echappement:

- L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

#### <u>Article 6 : Engagement</u>

#### 6.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérifications" adéquate**, du document « Copies des licences », ainsi que des demandes éventuelles de TP DEVRA parvenir, par voie postale **ou** par E-Mail ,

- Au plus tôt le 17.06.2022 et au plus tard, le 22.07.2022 avant 12 H 00, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;
- au plus tard le 26.07.2022 avant 12H00, ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%);
  - à Gaume Racing Club 18, rue de Dampicourt 6762 Saint-Mard ou ccgrandcourt@skynet.be

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

#### Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates et moments.**Attention aux délais bancaires).

N°: BE55-0010-2336-4144 BIC: GEBABEBB Intitulé: Gaume Racing Club

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

# Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

Le paiement du droit d'engagement se fera <u>UNIQUEMENT</u> par **virement bancaire et ce, pour un seul Pilote**.

Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille ou le jour de l'épreuve, est interdit.

Il n'est donc plus autorisé de s'inscrire sur place.

Le virement précisera clairement le nom du pilote désigné et la Div. et la Cl.

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25% (y compris pour la Division « Histo-Démo » (voir Art. 5 du RTG)

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation doit être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du TP sollicité.

#### **6.2.** Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les pilotes sont <u>impérativement tenus</u> de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copies des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2022). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité!** 

# **6.3.** Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait automatiquement remboursé de 80% des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.
- 2. Remboursement en cas d'annulation
- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.\*) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
  - \*Attention: L'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » pour les organisateurs, étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.
- 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG IMPORTANT)
  - Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*) DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

#### A cette seule condition, il se verrait:

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.
- Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.
- \*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

Tout forfait JUSTIFIE par un cas de force majeure (une météo défavorable n'est pas une justification), annoncé avant le jour de début de l'épreuve sera remboursé intégralement.

**6.4.** Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent à 120€ pour les Divisons 1 à 4

Ceux de la Division « Histo-Démo », s'élèvent à 120€

\*Les montants des droits d'engagement doivent être majorés de 20% pour les inscriptions enregistrées entre le 22 et le 26 Juillet 2022 Soit : en D1-2-3-4 : 140 € - en HD : 140 €

**6.5.** La communication de la liste des engagés se fera à 26 juillet à 20h00 par affichage et via les canaux de communication habituels (voir ci-dessous) :

- Site du club : www.gaumeracingclub.com

- Page Facebook: Gaume Racing Club Asbl

Chaque concurrent des Divisions 1, 2, 3 et 4 gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

Pour les Divisions « Histo-Démo » l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 1€

6.6. Le nombre de véhicules admis est fixé à 100 pour l'ensemble des Divisions 1, 2, 3 et 4 Le nombre de véhicules admis est fixé à 20 pour les Divisions non chronométrées.

#### Total maximal de participants : 120

Les organisateurs limiteront ces totaux de façon à permettre aux concurrents de toutes les Divisions (et des deux Fédérations, en cas d'épreuve jumelée) d'effectuer 2 montées d'essai et 3 montées officielles.

# 6.7. Préséance des candidats engagés

Si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ces chiffres, la procédure décrite à l'article 9 du R.S.G. sera appliquée et la préséance sera basée sur la chronologie des engagements régularisés (dans chacune des catégories).

Il est rappelé, toutefois, qu'en Divisions Histo-Démo et ACCESS, l'organisateur a le loisir de refuser l'engagement de toute voiture, pour tout motif (équilibre et diversité du plateau, véhicule jugé dangereux ou inadapté au tracé, expérience ou capacité du pilote insuffisantes, etc.).

#### Article 7 : Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris le document "copies des licences". Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail cagrandcourt@skynet.be, AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administrative est laissée à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procèderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve, le participant tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

### Article 8: Vérifications Techniques

**8.1. Les Vérifications Techniques** auront lieu le 30 Juillet de 16h00 à 19h00 et le 31 Juillet 2022 à partir de 07h30 dans Parc des Coureurs, situé 49, rue des Forges 6760 Grandcourt (GPS 49.524648, 5.607210) suivant un timing que l'organisateur aura établi.

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

- Les participants étrangers, dispensés de passeport technique ou de carnet jaune, subiront les V.T. avec les concurrents belges non encore détenteurs du passeport.
- **8.2.** Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.
- **8.3.** Des Vérifications Techniques des véhicules, **antérieures aux Vérifications Techniques dont question** à **l'Art. 7.1**, auront lieu, au plus tôt, la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 30 juillet 2022 de 16h00 à 19h00 rue des Forges 6760 Grandcourt.

## Article 9 : Chronométrage : sauf, Divisions Histo-Démo

Il se fera au 1/100° de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel **simultané et permanent** (deux chronos par poste).

- 9.1. Chronométrage avec imprimante: oui
- 9.2. Liaison entre départ et arrivée : radio

## **Article 10: Essais**

**10.1.** Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** (2 montées obligatoires prévues) aura lieu le Dimanche 31 juillet 2022 de 08h00 à 12h30.

(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

En cas d'épreuve jumelée, les séances d'entraînements se dérouleront en alternance avec celles réservées aux concurrents de la manche RACB.

L'ordre de déroulement de ces séances d'essais sera maintenu pour celui des manches officielles.

- **10.2.** L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors course, les droits d'engagement étant confisqués.
- **10.3.** Sauf accord exceptionnel de l'organisateur, tout pilote se présentant au départ de sa première montée d'essais après 11h30 ne pourra effectuer qu'une seule montée d'entraînement.

#### **Article 11: Course**

11.1. L'organisateur devra prévoir de faire procéder à 3 montées officielles.

Lors des épreuves "jumelées", **le nombre de manches officielles prévues devra être identique** pour les concurrents RACB et pour les concurrents ASAF.

En cas d'impossibilité, au vu des alea de la course, d'organiser les 3 montées officielles prévues (dans chacune des manches ASAF et RACB, en cas d'épreuve "jumelée"), la décision de suppression de l'une ou plusieurs d'entre elles, sera prise par l'organisateur en concertation avec le(s) Collège(s) de Commissaires Sportifs des deux Fédérations.

L'ordre de déroulement de ces manches sera identique à celui des essais et devra être alternatif. Il ne sera pas autorisé de modifier cet ordre, ni au départ, ni en cours d'épreuve.

Le départ de la 1ère montée d'essai est prévu à 08h00.

Le départ de la 1ère montée officielle est prévu à 13h15.

- 11.2. Le classement sera établi:
  - En tenant compte du meilleur temps si 2 montées officielles ont eu lieu.
  - En additionnant les deux meilleurs temps si 3 montées officielles ont été disputées.

#### En cas d'égalité :

- Lorsque 2 montées officielles ont été organisées, le meilleur temps de la montée noncomptabilisée sera prépondérant.
- Lorsque 3 montées officielles ont eu lieu, le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, qu'il y ait eu 2 ou 3 montées officielles organisées, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1ère montée officielle, ensuite dans la 2ème et enfin dans la 3ème.
- **N.B.**: Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Il est par contre obligatoire d'avoir terminé deux montées pour être classé.
- **11.3.** Les départs seront donnés à partir de 08h00., le Dimanche 31 Juillet 2022, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

#### **Article 12: Divers**

- **12.1.** Dans toutes les Divisions, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (pas de passager en Histo-Démo, ni en Access).
- **12.2.** L'affichage des résultats se fera : Au Chapiteau située dans le parc concurrent ainsi que via le site internet de l'organisateur et les réseaux sociaux.
- **12.3.** La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 12h45, à Au Chapiteau située dans le parc concurrent
- 12.5. Le Parc des Coureurs est situé dans le village de Grandcourt
- 12.6. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).
- **12.7.** Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).
- 12.8. Tout comportement irresponsable ou inadapté pouvant mettre les personnes et les biens en danger ou irrévérencieux vis-à-vis des officiels en fonction (organisateurs ou dépêchés par la Fédération), sera sanctionné soit par la Direction de Course ou, en direct, par les Commissaires Sportifs présents. Il en va, ainsi, du comportement des participants lors des séquences non chronométrées de retour au Parc de départ.

Voir Art 3.5 du R.P.CC des P.S. ASAF en cours de validité

# <u>Article 13 : Classements – Remise des prix – Coupes et Trophées</u>

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le Dimanche 31 juillet 2022 au Au Chapiteau située dans le parc concurrent Suivant le timing de l'épreuve
- Des trophées seront distribués successivement, comme suit :
- 13.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 13.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 13.3. Première Dame
- 13.4. Classement par CLASSES.
- 13.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 13.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

## <u>Article 14 : Dispositions particulières facultatives</u>

- **14.1.** Pendant la course comme pendant les entraı̂nements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- **14.2.** En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- **14.3.** Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.
- **14.4.** Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui s'imposent.
- **14.5.** Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- **14.6.** Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- **14.8.** Publicité: voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.
- 14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

#### VII APPROBATION

#### Le règlement a été approuvé par :

- Philippe Denis (Lic. ASAF n° LX 776) pour la CSAP Luxembourg, en date du 27.05.2022
- DORMAL Jean-Claude (Lic. ASAF n° 415 pour l'ASAF, en date du 31 MAI 2022

#### La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Lejeune Guy (Lic. ASAF n° 728), en date du 02 mai 2021

Club org	ganisateu	r : <b>G</b>	aume	Rac	ing (	Club						N°
Epreuve	e : Cour	se a	le cô	te de	e Gr	ando	ourt		Date	: 31 Juil	let 2022	2
	cription à renv ing Club 18, r	•	-	•			ou à coar	and	court@c	kunot ho		
Gauille Nac	ing Club 16, i	ue ue i	Janipico	uit b-o	102 Sai	irit-iviaru	ou a ccgi	anu	<u>Jourt@s</u>	kyllet.be		
Г			Deia		NTIONS	RESERVE	S A L'ORG					
Engagemen reçu le :	<sup>1t</sup> / /	/	Paier reçu		/	/	Div.:		la :	Ordre de	réception :	
	CONDUCT	EUR	( rempli	r en cara								
Nom: Si pseudonyme: Prénom: Homme/Femme												
Né(e) le :			Adres		/ «	<u></u>	»	,				N°:
Code postal : Localité :												
<u> </u>	<u>e</u> □ <u>n'accepte</u>	<u>pas</u> d'ê				des réser	vistes si le	nom			gés est atte	int.
Si nous devo	ns vous contac	cter :	N°. To	él/ GSN	1:				E-mai		_	
☑ □BT [	ASAF	□LX	□NA	□ AN		VAS	□VB□	WV	N° Lice	ence Type		Ecurie
	<u>          i                          </u>		1 =	_ / ;; ;		<u> </u>						
VEHICULE	1					Type:						
Année de fab	orication :		Passep	ort tech	nique A	ASAF N°	:				Cylind	rée : cc
Numéro attribué à la voiture : TURBO : OUI / NON												
DIVISION CLASSE Lic. C3/A3 min. pour piloter en : Classes : 11/12/13/14/15/16/17 (*)												
Lic. C4/A4 min. pour piloter en : Classes : 3 / 4 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10 (*)  Lic. C min. pour piloter en : Classes : 1 / 2 / 5 (*)												
(*) vois Deca	Lic. L min. pour piloter en : Classes : 17273 (*)  Lic. L min. pour piloter en : Classes : Histo-Démo et Access (*)  (*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales											
Division Histo	<b>Démo</b> →Pa	ıs de dou	ıblons saı	uf si seco	nd pilote	inscrit da	ns une Divi	sion t	raditionne	lle	aximales	
Division Acce	ess → Pa	as de do					1 en Histo I ilotes sur			•		
	No	m du 1e	er Pilote	iipieiei	31 PIU	sieurs p	110163 301	iu i		Nom du 2èm	e Pilote	
(fact	ultatif) <b>Passo</b>	age at	ux vérifi	cation	s adm	inistrati	es (coc	her)	– Le tin	ning exact	sera com	muniqué
	Samedi a	près-i	midi (1	6 h à 1	(9 h)				Diman	che matin	(7 h 30 à	10 h 30)
(fa	acultatif) <b>Pa</b> s	ssage	aux vé	rificatio	ons tec	chnique	s (coche	er) –	Le timi	ng exact so	era comm	uniqué
	Samedi a	près-	midi (1	6 h à 1	19 h)				Diman	che matin	(7 h 30 à	10 h 30)
Je soussignála) dá	íclare participer de ma	nropre init	jative auv én				ours part			ont l'accès m'est ou	vert en conformité	avec les règlements de
l'ASAF et déclare (1) l'ASAF et les (	e renoncer pour moi-n CSAP.; (2) le(s) prop	nême, mes a riétaire(s) e	iyants droits, t/ou exploita	mes héritier nt(s) du circ	s, mes proc uit, si l'épre	thes (parents, euve a lieu sur	conjoint, enfant circuit; (3) le	s) et no ou les c	s assureurs, à rganisateurs	tout recours contre de la manifestation	: (4) d'autres partie	cipants et, si l'épreuve a
(ou organismes) v	risés aux points 1,2,3,4	4 et 5 ci ava	nt; (7) les as	sureurs des	personnes (	ou organisme	s) visés aux poi	nts 1 à	6 ci avant;		_	de mission des personnes ecte d'une négligence ou
proches et nos ass	ureurs.	-								•		roit, mes héritiers, mes
	e l'ASAF, les CSA	AP et le c	lub à traite	r les donn	ées repris	ses ci-dessu	s, en confort			pourra pas é aration relative		
	lles de l'ASAF et ration susdite est c						-	ww.a	saf.be			
	nais que l'absence								•			
Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.												
•			le	/	. /	. (1	Faire précé	der	la signatı	ıre de la men	tion <b>« Lu e</b>	rt approuvé »)
					S	Signature	du pilote					

Epreuve	: Course de côte de Grandcourt	N°
Date:	31 Juillet 2022	

# **VERIFICATIONS**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom:	<i>TE/</i> C					/ «			nyme		ure										
Prov.			<b>ASAF</b>					VAS				N° Licence			Туре						
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	ΟV	VB	WV											
✓																					
VOIT	URE																				
				N	1arque	e - Typ	е					Cyl.	Turb		Div.	Cla.					
												СС	OUI / I	NON							
				RE:	SERVE	A LA	COMI	4ISSI	ON TE	CHNIC	QUE ET A	L'ORGANISATI	EUR								
N° de	portiè	res / (	Capot								tions de										
Pare-brise feuilleté									Fond	Fonctionnement des freins											
Eclaira	ige									Ann	eaux de	remorquage									
Docum	nents o	de bor	ď							Auto	collants	SASAF									
Réserv	oir d'	essen	ce							Pass	seport AS	SAF PH N°									
Canali	sation	d'ess	ence							Vête	ements (	Combinaison)									
Tôle p	are-fe	u avar	nt/arri	ière						Dive	ers :										
Arceau	ı de sé	curité	<u> </u>							Dive	ers :										
Ceintu	res de	sécu	rité / I	larna	is					Conf	formité d	de classe									
Batter	ie									Conf	Conformité de division										
Extinc	teur																				
Sièges	;									(Mo	difier év	entuellement la	liste des	enga	gés)						
Appui-	tête													EN	ORDRE						
Casque	e / HA	NS											NOI	V COI	NFORME						
Fixatio	ns da	ns l'ha	bitacl	е								COMMISSAI	RE TECHN	NIQUE							
Public	ités su	r vitre	es							Lice	nce N° :										
Rétrov	iseurs	Ext.	/ Int.							Non	/Cachet	t <u>:</u>									
Ornem	ent ex	ctérie	ur																		
Echap	pemer	it																			
Protec	tions	des tu	yaute	ries																	
Poids											<u>SE</u>	CRETARIAT DE	L'ORGAN	IISAT:	ION :						
Elargis	seurs	de vo	ies																		
Pneum	natiqu	es																			

Epreuve : Course	e de côte	de Gra	ndcou	ırt	N°							
Date: 31 Juillet 2												
		S (Divi	sion F	listo-Démo / A	Access)							
				concurrent avant le renvoi								
Le	formulaire doit			n intégralité en MAJUSCUL								
PILOTE/CONDUCTEUR Nom:		Si pseudonyi	mo :	Prénom :	Ciamatum							
	1			rienom.	Signature							
Prov. ASAF		VAS		N° Licence	Туре							
BT HT LG LX	NA AN		VB WV									
VOITURE												
Marque - Type N° Plaque N° de châssis												
1ère Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN Je m'inscris en												
				☐ en Histo/Démo	☐ en Access							
véhicule est immatriculé, il l'est	Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.  Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :											
Spécifique « Access »												
Je, soussigné, marche, conforme aux impositio j'assume les conséquences des r		a Route et qu'	'aucune mo									
Signature précédée de la mentio	n : « Lu et appro	uvé » :										
	ESERVE A LA CO	OMMISSION		QUE ET A L'ORGANISATEU	JR							
Documents de bord			Dive									
Eclairage			Dive	rs:								
Ceintures de sécurité / Harn	ais				EN 0000							
Extincteur					EN ORDRE							
Casque / Hans					NON CONFORME							
Pneumatiques					TECHNICAL TO							
				COMMISSAIRE	E TECHNIQUE							
				nce N°:								
			INOM	/Cachet :								

**SECRETARIAT DE L'ORGANISATION:** 

# "Copies des licences" sportives 2022

N°			

Pi	lote:	
	Je possède une licence RACB.  Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
	Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son a	autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
	Je possède une licence ASAF ou VAS	
	acez ici la copie de votre licence face « année » utile si la face avant ne comporte aucune donnée  2022	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :  PILOTE  HT 0000 A3 2022  NOM & Prénom 01/01/2000 Sexe : M CLUB / ECURIE  Validité cardio : 12/20xx

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

<sup>\*</sup> L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022) A payer en même temps que le droit d'engagement Réservé au secrétariat de l'ASAF A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour N° 2022 laquelle il est sollicité. Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Rue de l'île Dossai, 12 - 5300 Sclayn N° du T.P. pour l'épreuve : Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un Tel.: 085/27.14.60 - Fax.: 085/31.76.95 titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au E-mail: secretariat@asaf.be secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la Site Internet: www.asaf.be licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné. Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES **31 Juillet 2022** Course de côte de Grandcourt Date: Nom de l'épreuve : ☐ TP-L ☐ TP-C ☐ TP-C4 ☐ TP-B ☐ TP-A4 ☐ TP-A3 Type de TP souhaité (15 €) (15 €) (50 €) (50 €) (50 €) (50 €) (50 €) (50 €) NON NON OUI\* OUI\* OUI\* OUI\* OUI\* Expérience requise\* NON Numéro de licence Agrément médical éventuel = Lic. \*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent **RACB** formulaire. Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou Province: OUI / NON Nom: Prénom: Sexe: Η F Rue: N°: Bte: Pays: **C.P.** : Localité : Permis de Nationalité: OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON Né(e) le : conduire : Téléphone fixe : / GSM: E-mail: Age minimum: 18 ans Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP.; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;

- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

(7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points l'à 6 ci avant ;
pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

#### Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ; que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours: la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D. Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF: www.asaf.be

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide!

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile\*\*/karting\*\* et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du (des)dit(s) sport(s), en tant que pilote\*\*/co-(\*\* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

ган а	, ie										
ATTES'	TATION D'APTITUDE	E MEDICALE	Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.								
Réservé au Com. Sportif	Date:	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.								

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel.: 085/27.14.60 – Fax.: 085/31.76.95 E-mail: <u>secretariat@asaf.be</u>

Réservé au

Com. Sportif

 $N^{\circ}$  de Lic :

A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.

Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux

Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.

Réservé au secrétariat de l'ASAF										
N° 2022										
N° du T.P. pour l'épreuve :										

Sit	Site Internet : www.asaf.be licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge /																																			
Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES																																				
Nom de	Nom de l'épreuve : Course de côte de Grandcourt Date : 31 Juillet 2022																																			
Type de ti	itre de p souhait		ation			TP-L 5 €)		□ 1 (15		_		] TF (50				ΓP-C3 Ο €)	3		_	TP-I 0 €)	3			TP- 50 €				<b>і</b> тр (50 :				TP- (50 €				
Certificat r famille) / Exp		requise		u	NON	/ NO	N	OUI /	NO	N	c	OUI/	oui		OUI	/ OUI		(	oui	/ <b>O</b> L	JI		οι	JI / C	JUI		0	UI/	oui		OUI / OUI					
Province:														Je possédais une licence l'année précédente ou avant : OU											Ι/	NO	N									
Nom:																																				
Prénom :																														S	exe :	xe: H F				
Rue:																									N	۷° :				Bte	e :					
Pays:			C.P	·. :				Loc	alit	té:																										
Né(e) le :			-		-				Na	tiona	lité :			Pern	nis d	e cor	ıduiı	e:		ou	[ /	NO	N	Ι	)ері	uis +	de	3 an	ıs:	(	OUI	/ N	ON	(		
Téléphone	fixe :				/									GS	м:					/																
E-mail :																										T										
Age minin	num :	18 aı	1S.									•										•		•												
Δha	ando	nn d	e re	COLL	re r	nart	ticipa	nts :	- Δ	ttes	tati	ion	ď'a	ntitu	ıde	- R	GP	D -	. Di	écl	ara	atio	n :	às	iar	ner l	na	r le	de	ma	and	eur	,			
l'ASAF et d (8) l'ASAF (9) le(s) pre (10)le ou les (11)le's our les (12)les conc (13)les prép (14)les assu pour tout de faute des pe proches et n  Par ma s e. être en p f. que je m compéte g. que j'ai dérivés, h. que je n dans un dans un	et les Copriètai et les Copriètais	CSAP.  CS	; indou exp. indoue exp. indou	oloitantimanife preuve taires (a et cha et c	t(s) du station e a lieu uu déte urgés d a anisma a subirrepris e conduit e	circu	it, si l'ép circuit, d' s des vél s des vél s des vél à 7 ci-a neur : i l'activit s dites ill coolémic gissent le l'assurai lité, la pa s ou leur e ma li et le clu club, de conible s commu  Atte u sport ent les néant,	reuve a lautres u nicules personn coints 1. La vanta de vant. Er de pratique de vant. Er d	utiliss particles (chaines (ch	sur cir sur cir sur circipants accipants accipants accounts account ac	dudit d'a si	engage en	tt; sés au entrai ent ab ge à na e soun aisées rot eprisee et a eprisee et a en e prisee en et a con en	x points nements andon d  otifier à nettre, lo sous l'ég ADURe oplexie, adhérer es ci-de uxquel ur le sit es ci-de ces ci-de	1,2,3, reprie rección de la decenta de la de	AF tou composition of the last	ci ava	diffication diffio	ation ation ation x con is je m e inf es tro té a  vw.a affi laire	ou sontrôl ou'eng irmi ouble nt je vec saf. iliati e soo	uuspees ef sage i té ou s mei bré i on 1 la de la pr	i non emen ension fectue à les i i mal ntaux égé enga écla nulle alide ratiqu	la co t de j i de c és pa respe adie , le d  R. c et 1	ponséq porte relui- r la F ceter : grav liabèr G.II	-ci; Gédéra sans i ve mate et t	pour pour pour pour pour pour pour pour	ou l'a	ayant autor: asi qu nt en nalad atuts	rité de courrité d	contr contr s les r s d'ar i infir e règ	rôle an règlement sur la contract de	ntidop ments nce. ( aggra	, mesoage  Ceciavan	i.		
Fait à												/				rise d	le dé	cisi	on i	néce	essi	te de	es e	xan	nens	ou	test	s su	ppléi	men	taire	s. Di	rièr	e		
Cette at					3 mo							our	<mark>un</mark>		/		Exar	nen	o « C	le co ard	omp io »	oléte obl	<i>r l</i> e liga	cad toir	<i>re ci</i> e po	<i>i-des</i> our le	ssou les 4	<i>ıs :</i> I5 ar	ns et	t plu	ıs	•				
Je soussi	0 /												,		ECG	d'e	ffort	1:		OU	I / N	NON							ı'au 3 : <b>2</b> a				lee'	,		
déclare d plus amp réglemen	pleme	ent id	dentif	ié(e),	a	bien	subi	les	exa	amens	s m	édic	aux		te, si	ignat	ture	et c	ach	net o	du <b>C</b>	CAR	•				-AIII		0	<u></u>		2141	.00	_		
indication compétition ** Biffer év	réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre- indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**.  ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates  Date, signature et cachet du <b>médecin examinateur :</b> Date, signature et cachet du <b>médecin examinateur :</b> Date, signature et cachet du <b>médecin examinateur :</b> Date, signature et cachet de l' <b>OPHTALMOLOGUE</b> :																																			
	Remarque   INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement)   SURVEILLANCE MEDICALE   LICENCE "HAND!"																																			

Signature du Com. Sportif

Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.